

BULLETIN BRUIT

Chantier opérationnel 5a. Puits d'Avrieux et ouvrages souterrains en base de la descenderie.

#4ème trimestre 2022

ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

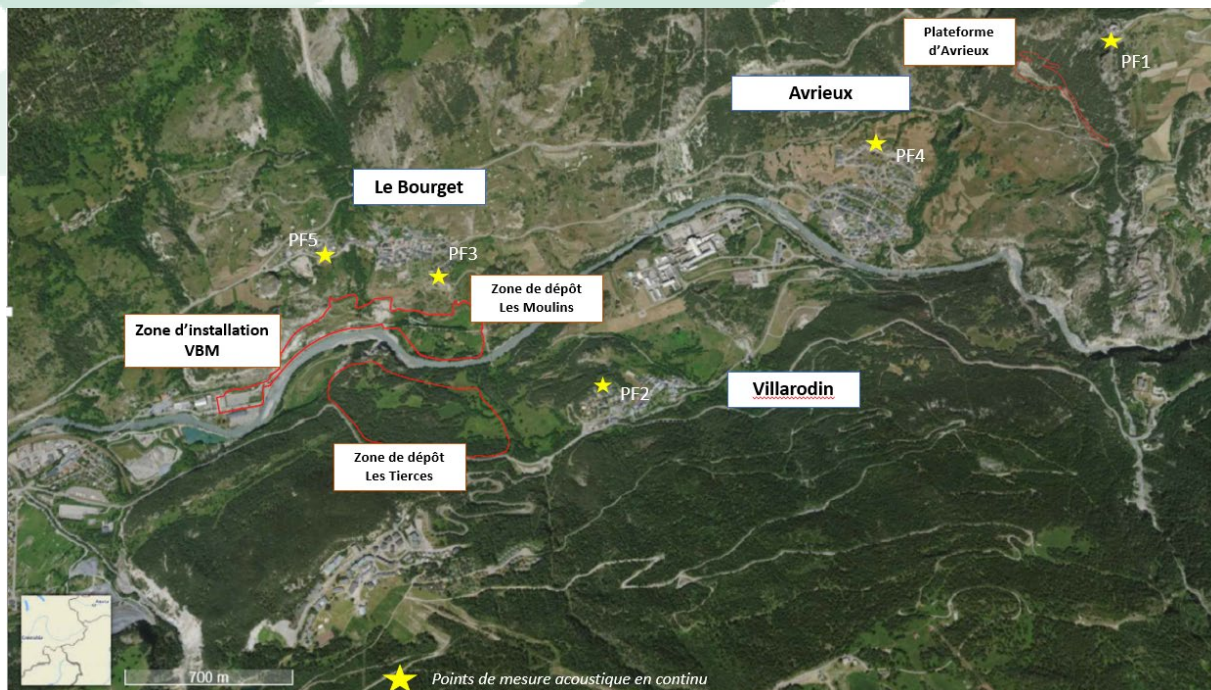
En souterrain : Poursuite du creusement de la chambre de pied de puits, poursuite des excavations des cavernes techniques, des radiers et revêtements (projection béton, ...), et marinage associé.

Sur la plateforme du Moulin : Poursuite du montage des casiers de tri des matériaux d'excavation, concassage et tri de matériaux. Poursuite et fin du remblaiement sur le secteur Nord Est. Essais convoyeur. Imperméabilisation complète de la plateforme.

Sur le site des Tierces : Poursuite et fin du montage de la gare d'arrivée du convoyeur, puis début de marinage par le convoyeur depuis Moulin à partir de mi-novembre. Réalisation des enrobés de plateforme. Début de montage des dépôts provisoires.

Sur la plateforme d'Avrieux : Activité du raise-boring avec réalisation des trous pilotes des puits 1 et 4 depuis le 05/10/22, puis du puits n°3 en novembre (travaux réalisés dans un bâtiment isolé acoustiquement). Montage de la centrale à béton.

LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI BRUIT



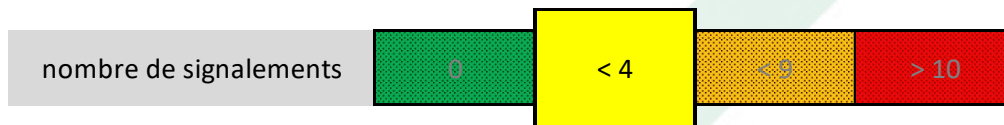
BULLETIN BRUIT

Chantier opérationnel 5a. Puits d'Avrieux et ouvrages souterrains en base de la descenderie.

#4ème trimestre 2022

APPRECIATION GENERALE BRUIT DU CHANTIER

Les données recueillies par les 5 dispositifs de surveillance indiquent des niveaux sonores très satisfaisant durant la période diurne. Quant à la période nocturne, elle est globalement conforme, à l'exception d'un point où des dépassements du seuil sonore nocturne sont constatés.



PLUS DANS LE DETAIL...

Période diurne (07h00-22h00)					Période nocturne (22h00-07h00)				
ANNEE 2022	Octobre	Novembre	Décembre	GLOBAL	ANNEE 2022	Octobre	Novembre	Décembre	GLOBAL
Nombre de jours avec dépassements du seuil d'émergence admissible et liés au chantier	1	0	0	1	Nombre de nuits avec dépassements du seuil d'émergence admissible et liés au chantier	31	30	31	92
<i>Conformité sur la période diurne</i>	99,4%	100,0%	100,0%	99,8%	<i>Conformité sur la période nocturne</i>	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%
Nombre de signalements des riverains	1	0	0	1	Nombre de signalements des riverains	0	0	0	0
<i>dont signalements associés aux dépassements mesurés</i>	0	0	0	0	<i>dont signalements associés aux dépassements mesurés</i>	0	0	0	0

L'émergence est la différence entre le niveau de bruit intégrant les sources sonores du chantier et le niveau de bruit existant sans le chantier.
 Emergence admissible sur période diurne : 5 dB(A)
 Emergence admissible sur période nocturne : 3 dB(A)

FOCUS SUR LES DEPASSEMENTS SONORES

Au cours de cette période, un unique dépassement de seuil a été observé en période diurne au point PF5 qui semble lié à la réalisation simultanée de plusieurs activités, et en particulier la réalisation des enrobés sur la plateforme du Moulin mobilisant des engins spécifiques sur une courte durée.

BULLETIN BRUIT

Chantier opérationnel 5a. Puits d'Avrieux et ouvrages souterrains en base de la descenderie.

#4^{ème} trimestre 2022

En période nocturne, seul le point PF5 fait l'objet de dépassements dont la cause est vraisemblablement la ventilation. Les quatre autres points sont conformes. L'entreprise recherche activement des solutions techniques. Il a été demandé à l'entreprise de mettre en place des protections acoustiques complémentaires pour se mettre en conformité d'ici l'été 2023. TELT suit avec attention les mesures prises et les actions mises en place pour minimiser l'impact sonore des activités.

DATE	POINT DE MESURE	PERIODE	EVALUATION DU DEPASSEMENT (1)	ORIGINE DU BRUIT IDENTIFIEE SUR LE CHANTIER	ACTIONS CORRECTIVES
25/10/22	PF5	Diurne	Faible	Forte activité sur le chantier : concassage, essais convoyeur et enrobés	Surveillance, niveau revenant à la normale dès le lendemain
Octobre, Novembre, Décembre	PF5	Nocturne	Fort	Ventilation	Mise en conformité progressive programmée à partir de Janvier 2023 jusqu'à mi-2023, puis évaluation de l'efficacité des actions correctives

(1) Echelle période diurne (07h00-22h00) :
 5 < émergence diurne ≤ 8 dB(A) : dépassement diurne faible
 8 < émergence diurne ≤ 10 dB(A) : dépassement diurne modéré
 émergence diurne > 10 dB(A) : dépassement diurne fort

(1) Echelle période nocturne (22h00-07h00) :
 3 < émergence nocturne ≤ 4 dB(A) : dépassement nocturne faible
 4 < émergence nocturne ≤ 6 dB(A) : dépassement nocturne modéré
 émergence nocturne > 6 dB(A) : dépassement nocturne fort

FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Une seule nuisance sonore a été signalée au cours du 4^{ème} trimestre 2022.

DATE	PERIODE	NATURE DE LA NUISANCE SONORE	LOCALISATION DE LA GENE	ORIGINE DU BRUIT IDENTIFIEE SUR LE CHANTIER	ACTIONS CORRECTIVES
16/11/22	Diurne	Bruit de chute de pierres dans la trémie de chargement du convoyeur	Lotissement du Mont d'Oran	Nouvelle bande transporteuse	Fin du rodage de l'installation : diminution des contacts directs avec la trémie lors des remplissages, donc moins de bruit

TELT reste attentif aux besoins des riverains pour réduire les nuisances sonores que le chantier peut occasionner.

Un numéro unique est à votre disposition pour signaler d'éventuelles nuisances : 04 85 98 98 98